



## Erasmus+ Programme Action Jean Monnet pour l'enseignement supérieur

**Stimuler l'enseignement et la recherche sur l'Union européenne et favoriser le dialogue entre les universitaires et les décideurs de l'UE et du monde entier**

### Qu'est-ce qu'Erasmus+ ?

Depuis plus de 30 ans, l'Europe finance le programme Erasmus, qui a permis à plus de quatre millions d'étudiants européens d'étudier, de se former et d'acquérir une expérience à l'étranger.

Erasmus+ reconnaît l'importance d'ouvrir ces opportunités, en finançant l'échange d'étudiants, d'universitaires, d'idées et de bonnes pratiques entre les pays participant au programme et les pays partenaires<sup>1</sup> dans le monde entier.

Dans le cadre du nouveau programme 2021-2027, les activités internationales couvrent l'Enseignement Supérieur (ES), l'Enseignement et la Formation professionnelle (EFP), la jeunesse et le sport.

### Quelles sont les actions Jean Monnet ?

Les **actions Jean Monnet** pour l'Enseignement Supérieur visent à **promouvoir l'excellence de l'enseignement et de la recherche** dans le domaine **des études de l'Union européenne dans le monde entier**. Ces actions visent également à **favoriser le dialogue entre le monde universitaire et les décideurs politiques**, notamment dans le but d'améliorer la gouvernance des politiques de l'UE.

Études de l'Union européenne : il s'agit de **l'étude de l'Europe dans son ensemble**, avec **un accent particulier sur la dimension européenne, d'un point de vue interne mais aussi externe**. Les études de l'Union européenne couvrent le rôle de l'UE dans un monde globalisé et dans la promotion d'une citoyenneté européenne active et du dialogue entre les peuples et les cultures. Jean Monnet devrait avoir des **effets positifs et durables sur les participants** impliqués, sur les **organisations promotrices**, ainsi qu'aux **systèmes politiques** dans lesquels ils s'inscrivent.

### Quelles actions sont soutenues ?

#### Activités d'enseignement et de recherche :

**Nouveaux programmes ou cours d'introduction ou de perfectionnement destinés à être intégrés dans le programme officiel d'un Etablissement d'Enseignement Supérieur.**

---

<sup>1</sup> Les pays Programme comprend tous les états membres avec les pays : Iceland, Liechtenstein, North Macedonia, Norway, Serbia, and Turkey. Les pays Partenaires constituent le reste des pays à travers le monde.

- Un **Module Jean Monnet** est un programme d'enseignement court ou un cours dans le domaine des études de l'Union Européenne dans un EES. Chaque Module dure 3 ans avec une durée minimale de 40 heures d'enseignement par année universitaire. Les modules peuvent se concentrer sur une discipline particulière des études européennes ou avoir une approche multidisciplinaire.

- Une **Chaire Jean Monnet** est un poste d'enseignement avec une spécialisation en études de l'Union européenne pour les professeurs d'université pour une durée de 3 ans. Le poste est occupé par un seul professeur, qui assure un minimum de 90 heures d'enseignement par année universitaire. La Chaire peut également disposer d'une équipe chargée de soutenir et d'améliorer les activités de la Chaire, y compris la fourniture d'heures d'enseignement supplémentaires.

- Un **centre d'excellence** est une plaque tournante ou un point de convergence des compétences et des connaissances sur des sujets liés à l'Union européenne. La durée du projet est de trois ans. Le centre a un rôle majeur à jouer pour atteindre les étudiants des facultés qui ne traitent pas habituellement des questions relatives à l'Union européenne, ainsi que les décideurs politiques, les fonctionnaires, la société civile organisée et le grand public. L'obligation d'être titulaire d'une chaire pour créer un centre d'excellence est supprimée.

## Qui peut postuler et participer aux actions Jean Monnet ? Comment ?

Les établissements d'enseignement supérieur EES, les organisations et les associations du monde entier peuvent prétendre à des actions Jean Monnet. Les EES établis dans les pays du programme doivent être titulaires d'une Charte Erasmus de l'enseignement supérieur (ECHE) valide. Une ECHE n'est pas requise pour les EES participant dans les pays partenaires.

## Pour plus d'informations

**Les détails sur les critères pour la demande de subvention** appliqués à différentes activités Jean Monnet : 2021 Erasmus+ Programme guide

**Les opportunités de subvention pour 2021 – 2027 et les détails d'applications sont annoncées sur le portail European Commission's Funding & Tender Opportunities :** <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>

**Date limite pour la soumission des candidatures pour l'année 2021**

Les applications doivent être soumises le 2 Juin 2021 à 17h (CET).

[2021 Erasmus+ Programme guide](#)

**Plus de détails sur les activités de Jean Monnet:**

[https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/opportunities/jean-monnet\\_en](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/opportunities/jean-monnet_en)

**Jean Monnet mailbox:** [EACEA-AJM@ec.europa.eu](mailto:EACEA-AJM@ec.europa.eu)